

23/06/08

H&C souhaite prendre en compte les évolutions de la société et s'inscrire comme un acteur moderne de son marché européen et de son environnement local en assumant pleinement ses responsabilités sociales et environnementales.

Notre groupe dont les 600 collaborateurs sont répartis sur 5 sites en France et en Tunisie n'a pas attendu que les problématiques d'environnement ou d'insertion sociale soient sur le devant de la scène pour agir. Ces facteurs font partie des valeurs personnelles des dirigeants et de l'entreprise.

Aujourd'hui être signataire du Global Compact, nous permet de formaliser les différentes actions qui sont et ont été entreprises.

Cette année comme les précédentes, présenter une de nos bonnes pratiques est synonyme de renouvellement de l'engagement des dirigeants et des actionnaires du groupe à appliquer et à diffuser les dix principes du pacte mondial.

L'année 2007 a vu le début de la commercialisation dans les réseaux de vente à distance et de grandes distributions de notre gamme de linge de lit « La Maison Nature » en coton issu de l'agriculture biologique.

Nous illustrons ainsi deux principes du global compact :

- Principe 8 - Promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- Principe 9 - Encourager le développement et la diffusion des technologies respectueuses de l'environnement.

Bases réglementaires :

L'agriculture biologique en Europe est régie pour les végétaux par le règlement européen n°2092/91 modifié du conseil du 24 juin 91.

Hacot & Colombier commercialise chaque année plus de six millions d'articles de linge de lit représentant plus de 3500 tonnes de coton.

L'écoute des représentants des cultivateurs maliens de coton et des ONG spécialisés en la matière, nous a convaincu de la nécessité de modifier les conditions de cultures actuelles très nocives pour la santé et l'environnement.

En effet, l'intensification des cultures accompagnée de l'utilisation massive de pesticides engendrent de nombreux dangers :

- Intoxication des producteurs par les produits chimiques employés ;
- Marginalisation des femmes qui conscientes des risques de malformations natales ou d'empoisonnement des jeunes enfants ne peuvent participer au travail des champs (hors récolte...) ;
- Dépendances économiques auprès des compagnies commercialisant les intrants chimiques ;
- Pollution des eaux ;
- Pollution des sols ;
- Diminution de la biodiversité.

Afin d'agir à notre niveau d'intervention, nous offrons désormais à nos clients distributeurs (via des référencements locaux et nationaux) la possibilité de commercialiser des articles certifiés biologiques par et selon le cahier des charges de l'organisme Ecocert.

Ces produits peuvent de plus bénéficier pour partie d'entre eux de la certification du commerce Equitable Flocert – Max Havelaar.

Le groupe Hacot & Colombier ambitionne d'atteindre en 2011, une proportion de 20% de produits biologiques dans son chiffre d'affaire.

C'est ainsi pour les producteurs de coton l'assurance de :

- Travailler avec des produits naturels et pour cela acquérir de nouvelles compétences techniques ;
- Diminuer la dépendance économique ;
- Travailler et vivre dans un environnement plus sain ;
- Intégrer les femmes dans les processus de décision ;

Pour Hacot & Colombier c'est l'assurance :

- D'acquérir un positionnement concurrentiel atypique et un résultat commercial supplémentaire ;
- De donner une image positive d'elle même en cohérence avec ses engagements en matière de développement durable ;
- Le sentiment pour l'ensemble des collaborateurs d'être acteur d'une démarche positive pour l'environnement et la santé.

Nous afficherons les résultats de cette action et la réalisation des objectifs fixés au travers nos prochaines publications de bonnes pratiques.

Contact

Antoine Hacot - PDG
contact@hacotcolombier.com